

Le Mans, le 5 novembre 2020

Le Principal

A tous les parents et
représentants légaux

Objet : Lettre d'information.

Madame, Monsieur,

Suite aux annonces du Président de la République, du Ministre de l'Éducation Nationale et à la publication du nouveau protocole sanitaire national à mettre en œuvre avant le 9 novembre, le collège la Madeleine va procéder à certaines modifications dans son fonctionnement et selon les contraintes propres à sa structure. Ces modifications seront effectives à compter du lundi 9 novembre et restent soumises aux décisions gouvernementales liées à l'évolution de la pandémie pendant les semaines à venir.

- a) Les cours pour chaque classe auront lieu dans une salle unique. La réquisition des salles spécialisées (salle informatique, salles de technologie et de sciences, d'éducation musicale et d'arts plastiques) a été nécessaire pour rendre effective cette possibilité. Les modalités d'enseignement seront donc impactées pour les disciplines concernées pendant le temps du confinement. Chaque salle bénéficie d'une ventilation régulière. Le sens de circulation actuel dans les bâtiments reste de rigueur.
- b) Les modalités des récréations sont modifiées. Deux temps de récréation seront constitués pour permettre la limitation du brassage entre classes.
- c) Le service de demi-pension reste assuré selon les normes sanitaires actuellement en vigueur, conformes au nouveau protocole. Le passage se fait par classe. Les tables ne sont pas regroupées afin de garantir la distanciation demandée. A une même table, ne mangent que les élèves d'une même classe. Les menus seront simplifiés (un plat chaud restera servi), les personnels de la restauration étant mobilisés par le renforcement des tâches liées à la sécurité sanitaire.

Dans le cadre de ce nouveau protocole, un emploi du temps avec les modifications apportées a été distribué à votre enfant. Cet emploi du temps est également disponible sur Pronote semaine après semaine.

Les rencontres parents professeurs prévues en novembre sont annulées. Un relevé d'évaluation avec une appréciation du professeur principal vous sera envoyé dans le courant du mois sur votre messagerie. Le professeur principal contactera les familles par téléphone pour faire un point plus précis si la situation l'exige.

Pour rappel :

- Le respect des gestes barrières est obligatoire. Ils sont au nombre de quatre :
 - Se laver régulièrement les mains.
 - Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique, puis le jeter.
 - Éviter de se toucher le visage.
 - Saluer sans serrer la main et éviter les contacts physiques.

Les familles jouent un rôle essentiel dans l'apprentissage du respect des gestes barrières qui doivent être rappelés régulièrement aux enfants.

Les familles doivent fournir à leurs enfants des masques, mouchoirs jetables, et pour les élèves demi-pensionnaires, un étui de protection pour le masque. Le port du masque est obligatoire dans les espaces intérieurs et extérieurs. Il n'est autorisé de l'enlever qu'au moment du repas, une fois installé à table.

Le respect des règles sanitaires est indispensable à la sécurité de tous. Aucun manquement ne sera toléré. Le cas échéant la famille est contactée pour venir chercher l'élève qui ne respecte pas les consignes imposées.

- La distanciation physique d'au moins d'un mètre doit être constamment recherchée. Elle ne dispense pas du port du masque.
- La pratique des cours d'EPS se poursuit selon les normes instaurées depuis la rentrée.
- Les sanitaires sont accessibles pendant les temps de récréation, les temps de pause méridienne, et pendant les cours, en cas d'urgence. Les élèves ne devront pas stationner dans les toilettes, et le maintien des gestes barrières y est de rigueur.
- Les transports scolaires circulent aux horaires habituels. Ils respectent les mêmes critères sanitaires que l'ensemble des transports en commun. Le port du masque est obligatoire dans les transports scolaires.
- Le confinement et le plan Vigipirate imposent aux élèves et aux familles de ne pas rester ou de stationner devant l'établissement à l'entrée ou à la sortie des cours.
- Les modalités et dispositifs de désinfection au sein de l'établissement restent ceux préconisés dans le nouveau protocole.
- Avant d'envoyer son enfant au collège, il est nécessaire de vérifier que l'enfant ne présente pas de fièvre ou de symptômes. Si c'est le cas, il ne doit en aucun cas être envoyé au collège. Si des symptômes apparaissent alors que votre enfant a fréquenté le collège, vous devrez nous informer au plus vite pour nous permettre de mettre en place les dispositions nécessaires afin de stopper immédiatement tout risque de propagation du virus au sein du collège. De même, le retour de votre enfant au collège ne sera possible que sur avis médical. Il est également du devoir des familles de signaler à l'établissement la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer, en précisant si c'est l'élève qui est concerné.
- L'accès des familles ou des accompagnants au collège doit désormais se limiter au strict nécessaire et se fait sur rendez-vous. Le port du masque et le lavage des mains à l'entrée sont obligatoires.
- Le collège communiquera aux familles des élèves concernés si leurs enfants ont été en contact avec un cas confirmé, selon les prescriptions formulées par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Cette dernière est systématiquement contactée lorsque nous sommes informés d'un cas positif ou d'une chaîne de contamination, et c'est elle qui formule la procédure à suivre et la communication à diffuser.

Comptant sur votre soutien le plus entier dans ce contexte sanitaire exceptionnel, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma considération la plus dévouée.

Le Principal, N. DUVAL